

BE-A0542_712448_712764_FRE

**Inventaire des archives du notaire Emile Brabant
(1885-1919) / F. Plisnier**



**Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	3
Consultation et utilisation	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Langues et écriture des documents.....	4
Histoire du producteur et des archives	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Biographie.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Contenu et structure	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	9
Inventaire des minutes du notaire Emile Brabant (1885-1919).....	9
1 - 60 Minutes des actes notariés. 24 jan. 1885 - 23 mai 1919.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Brabant Emile Charles

Période:

1885 - 1919

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.277

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 60
- Etendue inventoriée: 5.75 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Les Archives de l'État n'autorisent la consultation des documents de moins de 100 ans qu'au chercheur muni d'une autorisation écrite par laquelle un notaire (pas nécessairement le notaire déposant ou son successeur) atteste qu'il est *une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit*. Cette autorisation ne vaut que pour le ou les actes spécifiés et non pour un volume ou une année. Le notaire déposant peut consulter les actes de moins de 100 ans qu'il a lui-même déposés ; cette disposition s'applique également à ses successeurs et suppléants. S'il délègue un membre de son étude ou de son association pour faire des recherches, celui-ci doit être muni d'une procuration.

Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État. Le notaire déposant peut obtenir des reproductions de ses propres actes notariés ou de ceux de ses prédécesseurs, au tarif en vigueur aux Archives de l'État. L'autorisation délivrée afin de consulter un acte de moins de 100 ans n'entraîne pas automatiquement le droit d'en recevoir une reproduction. Si le demandeur souhaite une copie de l'acte - ce qui est le cas le plus souvent -, le notaire doit le mentionner explicitement sur son autorisation et donner une identification exacte de l'acte.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Émile Charles Brabant.

BIOGRAPHIE

Le notaire Émile Charles Brabant a instrumenté à Perwez du 24 janvier 1885 au 23 mai 1919.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ¹.

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume*".

Conformément à ces dispositions légales, Maîtres Kathleen Dandoy et Béatrice Delacroix, notaires à Perwez, ont déposé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, le 9 septembre 2011, les minutes et répertoires d'Albert Lisart (1856-1884), d'Émile Charles Brabant

1 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

(1885-1919), de Marcel Jules Antoine de Brabant (1919-1936) et de Maurice Adam (1937-1958) officiants tous à Perwez.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, l'original des actes reçus en brevet par le notaire est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Conformément aux directives ², des fonds distincts sont constitués pour chaque notaire ayant instrumenté. Le présent versement se compose exclusivement de minutes d'actes notariés, classées chronologiquement, se rapportant à l'activité notariale d'Émile Charles Brabant.

2 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

INVENTAIRE DES MINUTES DU NOTAIRE EMILE BRABANT (1885-1919)

1 - 60 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 24 JAN. 1885 - 23 MAI 1919.

- | | | |
|-----------|---|----------|
| 1 | 24 janv. 1885 - 27 déc. 1885.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 2 | 4 janv. 1886 - 26 déc. 1886.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 3 | 15 janv.1887 - 17 juil.1887.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 4 | 17 juil. 1887 - 29 déc. 1887.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 5 | 4 janv. 1888 - 22 juin 1888.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 6 | 24 juin 1888 - 30 déc. 1888.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 7 | 4 janv. 1889 - 8 mai 1889.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 8 | 8 mai 1889 - 30 déc. 1889.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 9 | 3 janv. 1890 - 13 juin 1890.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 10 | 22 juin 1890 - 23 déc. 1890.

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |

-
- | | | |
|-----------|---|----------|
| 11 | 4 janv. 1891 - 28 mai 1891.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 12 | 31 mai 1891 - 18 déc. 1891.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 13 | 4 janv. 1892 - 27 mars 1892.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 14 | 27 mars 1892 - 27 déc. 1892.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 15 | 4 janv. 1893 - 23 déc. 1893..
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 16 | 2 janv. 1894 - 27 août 1894.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 17 | 27 août 1894 - 30 déc. 1894.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 18 | 10 janv. 1895 - 28 juin 1895.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 19 | 17 juin 1895 - 31 déc. 1895.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 20 | 3 janv. 1896 - 12 avr. 1896.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 21 | 13 avr. 1896 - 26 déc. 1896.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |
| 22 | 5 janv. 1897 - 14 août 1897.
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 | 1 liasse |

23	17 août 1897 - 19 sept. 1897. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
24	2 janv. 1898 - 20 mai 1898. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
25	20 mai 1898 - 31 déc. 1898. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
26	2 janv. 1899 - 18 juin 1899. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
27	9 juil. 1899 - 10 juil. 1899. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
28	28 juin 1899 - 30 déc. 1899. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
29	2 janv. 1900 - 18 juin 1900. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
30	24 juin 1900 - 11 déc. 1900. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
31	3 janv. 1901 - 3 juil. 1901. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
32	29 juil. 1901 - 2 janv. 1902. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
33	7 janv. 1902 - 13 juin 1902. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
34	17 juin 1902 - 9 déc. 1902.	1 liasse

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919

- 35** 9 janv. 1903 - 16 mai 1903. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 36** 20 mai 1903 - 4 janv. 1904. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 37** 4 janv. 1904 - 23 juin 1904. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 38** 13 juil. 1904 - 28 déc. 1904. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 39** 6 janv. 1905 - 6 juil. 1905. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 40** 6 juil. 1905 - 4 janv. 1906. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 41** 4 janv. 1906 - 17 juin 1906. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 42** 7 juin. 1906 - 17 déc. 1906. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 43** 2 janv. 1907 - 17 juin. 1907. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 44** 30 juin 1907 - 30 déc. 1907. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 45** 2 janv. 1908 - 30 mai 1908. 1 liasse
de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
- 46** 30 mai 1908 - 17 déc. 1908.

	de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
47	3 janv. 1909 - 30 sept. 1909. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
48	7 oct. 1909 - 22 nov. 1909. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
49	2 janv. 1910 - 29 janv. 1910. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
50	30 janv. 1910 - 18 déc. 1910. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
51	2 janv. 1911 - 24 déc. 1911. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
52	2 janv.1912 - 26 déc. 1912. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
53	2 janv.1913 - 14 déc. 1913. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
54	4 janv. 1914 - 16 nov. 1914. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919	1 liasse
55	2 janv.1915 - 16 déc. 1916. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 Non ouvert au public jusque 2016	1 liasse
56	3 janv.1917 - 24 déc. 1917. de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919 Non ouvert au public jusque 2017	1 liasse
57	3 janv.1918 - 8 août 1918.	1 liasse

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
Non ouvert au public jusque 2018

58**8 août 1918 - 28 déc. 1918.**

1 liasse

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
Non ouvert au public jusque 2018

59**3 avr. 1919 - 28 mai 1919.**

1 liasse

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
Non ouvert au public jusque 2019

60**16 avr. 1919 - 23 mai 1919.**

1 liasse

de Brabant, Emile Charles (notaire), 1885-1919
Non ouvert au public jusque 2019